



**unesco**

Réserve de biosphère  
du marais audomarois  
Aa-Hem-Flandre



**PARTICIPEZ AUX**

**2026**

**Trophées**

**de la Réserve de biosphère**



**1 000 €  
pour les  
lauréats**

**UN PROJET, UNE IDÉE, UN RÊVE  
POUR LA NATURE ET LE TERRITOIRE**

**avant  
le 11 juin  
2026**

**Règlement 2026**

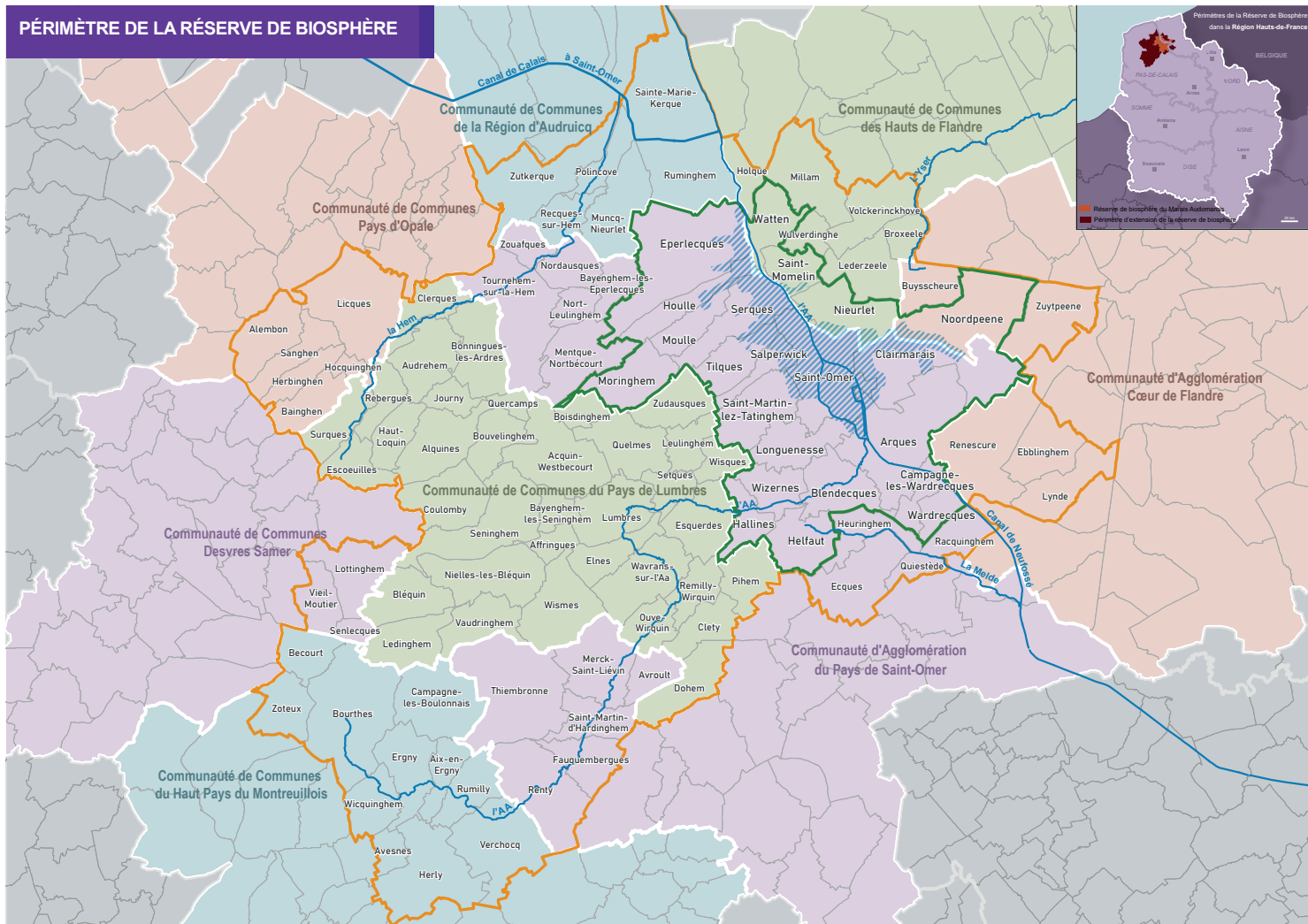
Avec le soutien de :



Organisés par :



PÉRIMÈTRE DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE



▬ périmètre 2013-2023    
 ▬ périmètre 2024-2034    
  Marais Audomarois (zone RAMSAR)    
  limite d'EPCI    
 — limites de commune

## La Réserve de biosphère du marais audomarois - Aa - Hem - Flandre est reconnue par l'UNESCO depuis 2024.

### 111 communes composent la Réserve de biosphère Unesco marais audomarois - Aa - Hem - Flandre.

**A.** Acquin-Westbécourt, Affringues, Aix-en-Ergny, Alembon, Alquines, Arques, Audrehem, Avesnes, Avrout,

**B.** Bainghen, Bayenghem-lès-Éperlecques, Bayenghem-lès-Seninghem, Bécourt, Blendecques, Bléquin, Boisdingham, Bonningues-lès-Ardres, Bourthes, Bouvelinghem, Broxeele, Buysseure,

**C.** Campagne-lès-Boulonnais, Campagne-lès-Wardrecques, Clairmarais, Clerques, Cléty, Coulomby, **D.** Dohem,

**E.** Eblinghem, Ecques, Elnes, Éperlecques, Ergny, Escœuilles, Esquerdes,

**F.** Fauquembergues,

**H.** Hallines, Haut-Loquin, Helfaut, Herbinghen, Herly, Huringhem, Hocquinghen, Holque, Houlle,

**J.** Journy,

**L.** Lederzeele, Ledinghem, Leulinghem, Licques, Longuenesse, Lottinghen, Lumbres, Lynde,

**M.** Mentque-Nortbécourt, Merck-Saint-Liévin, Millam, Moringhem, Moulle, Muncq-Nieurlet, **N.** Nielles-lès-Bléquin, Nieurlet, Noordpeene, Nordausques, Nort-Leulinghem,

**O.** Ouve-Wirquin,

**P.** Pihem, Polincove,

**Q.** Quelmes, Quercamps, Quiestède,

**R.** Racquinghem, Rebergues,

Recques-sur-Hem, Remilly-Wirquin, Renescure, Renty, Rumilly, Ruminghem,

**S.** Sainte-Marie-Kerque, Saint-Martin-d'Hardinghem, Saint-Martin-lez-Tatinghem, Saint-Momelin, Saint-Omer, Salperwick, Sanghen, Seninghem, Senlecques, Serques, Setques, Surques,

**T.** Thiembronne, Tilques, Tournehem-sur-la-Hem,

**V.** Vaudringhem, Verchocq, Vieil-Moutier, Volckerinckhove,

**W.** Wardrecques, Watten, Wavrans-sur-l'Aa, Wicquinghem, Wismes, Wisques, Wizernes, Wulverdinghe,

**Z.** Zoteux, Zouafques, Zudausques, Zutkerque, Zuytpeene.

Douzième édition en 2026 des Trophées de la Réserve de biosphère Unesco.

Ce concours vise à sélectionner et récompenser un projet que vous proposerez.

**Tout le monde peut participer** : écoles, mairies, collectivités, particuliers, entreprises, associations actives sur le territoire de la Réserve de biosphère (voir carte et liste ci-contre)

Chaque idée de projet est soumise au jury du concours par le biais du **dossier de candidature**

- téléchargeable sur [www.parc-opale.fr](http://www.parc-opale.fr)

- vous pouvez également le demander auprès du Parc naturel régional au 03 21 87 90 90 ou à [reservedebiosphere@parc-opale.fr](mailto:reservedebiosphere@parc-opale.fr)

Ce projet doit correspondre à l'une des **catégories du concours** :

- Maintenir la diversité et la qualité des milieux naturels et des paysages
- Développer l'écocitoyenneté
- Maintenir et valoriser les patrimoines culturels et les savoir-faire de la Réserve de biosphère
- Vivre et travailler dans la Réserve de biosphère (la qualité de vie, l'emploi, les services publics, les circuits courts, la ressource en eau...)
- Sensibiliser les habitants et les visiteurs aux différents patrimoines de la Réserve de biosphère.

Un **prix de 1000 euros** est remis au(x) lauréat(s) pour démarrer ou poursuivre son projet.

Un accompagnement par l'équipe de la Réserve de biosphère Unesco, un soutien technique et un suivi du projet sont proposés au(x) lauréat(s). De plus, le Parc naturel régional assurera la communication autour de votre projet.

Le projet ne doit pas faire l'objet d'une promotion d'un produit ou d'une subvention financière. Il doit mettre en évidence le lien Homme-Nature, profiter aux habitants du territoire, être duplicable et innovant.

Les Trophées de la Réserve de biosphère Unesco du marais audomarois - Aa - Hem - Flandre sont organisés par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale avec le soutien de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Suez, Véolia, Société des eaux, l'Europe via le programme Interreg YserAa.

## Article 1 : Objet

Les Trophées de la Réserve de biosphère Unesco du marais audomarois - Aa - Hem - Flandre récompenseront un projet lancé ou à réaliser dans l'année qui suit la remise du Trophée. Les projets s'inscrivent dans l'objectif d'une amélioration des relations entre l'Homme et la Nature, de la conciliation entre un environnement sain et une économie locale forte.

**Les thématiques ci-dessous sont autant de catégories pour lesquelles les candidats peuvent concourir :**

- Le maintien de la diversité et la qualité des milieux naturels et des paysages
- Le développement de l'écocitoyenneté
- Le maintien et la valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire de la Réserve de biosphère,

- Vivre et travailler dans la Réserve de biosphère (la qualité de vie, l'emploi, les services publics, les circuits courts, la ressource en eau...)
- La sensibilisation des habitants et des visiteurs aux différents patrimoines de la Réserve de biosphère

Ce concours concerne tout acteur engagé dans la Réserve de biosphère Unesco du marais audomarois - Aa - Hem - Flandre : école, collège, entreprise, association, habitant, collectivité, mairie, auto-entrepreneur...

## Article 2 : Dépôt des dossiers de candidature

Les participants peuvent demander un dossier d'inscription en écrivant à l'adresse :

- reservedebiosphere@parc-opale.fr,

- ou le télécharger sur le site internet du Parc naturel régional : parc-opale.fr

Le dossier à remettre comprendra le formulaire de candidature, une présentation détaillée du projet et le budget estimé ainsi qu'un échéancier pour sa réalisation.

Ce dossier n'excèdera pas 8 pages (les 6 pages du dossier à compléter et 2 pages libres (annexes comprises)).

Si le projet concerne un bien foncier, un extrait de plan cadastral et un document attestant que le porteur de projet est détenteur d'un droit sur ce bien seront annexés.

Une fois complété, **le dossier devra être envoyé sous format électronique**, au plus tard le **11 juin 2026** minuit inclus, la date et l'heure du courrier électronique faisant foi, à l'adresse : **reservedebiosphere@parc-opale.fr**

Toute demande d'information complémentaire est à adresser à : reservedebiosphere@parc-opale.fr

## Article 3 : Sélection, dotation

Un prix récompensera le lauréat pour la mise en œuvre de son projet.

Les projets seront sélectionnés sur dossier et auditionnés par un jury.

### Les critères de sélection :

- Renforcement des liens homme-nature
- Participation à la conservation des écosystèmes et développement des projets dans le respect des espèces (et de leur patrimoine génétique)
- Valorisation et animation des savoir-faire audomarois
- Encouragement du croisement des différents domaines d'activités présents sur le territoire, ainsi que les échanges continus entre sciences et sociétés.
- Exemplarité, capacité à être diffusé et dupliqué
- Caractère local du porteur de projet
- Projet n'ayant pas pour but principal de promouvoir un produit ou un service marchand
- Construction technique du projet et pertinence de la réflexion
- Intérêt pour le territoire
- Originalité et caractère innovant du projet
- Prise en compte des critères paysagers, esthétiques, artistiques
- Valeur éducative auprès du grand public, des élus et des professionnels
- Création de lien social

La dotation sera remise à une personne physique ou morale. Dans le cas d'une équipe, la répartition de la dotation est à la charge du représentant de l'équipe. Il n'appartient pas au jury de déterminer les modalités d'une éventuelle répartition.

## Article 4 : Communication

Aux candidats sera présentée la Charte d'Engagement et la possibilité de devenir « éco-acteur ». Ces présentations n'excluent évidemment pas les autres manifestations auxquelles les candidats seraient susceptibles de participer.

Les organisateurs se réservent le droit de citer et de communiquer sur tout ou partie des projets retenus.

Les lauréats s'engagent à assurer la plus large diffusion de leur projet. Ils veilleront à indiquer dans leur communication le logo des Trophées et à mentionner le nom des Trophées et de la Réserve de biosphère Unesco marais audomarois - Aa - Hem - Flandre dans les contacts avec tous les médias.

Les événements liés au déroulement et aux manifestations des Trophées feront l'objet de médiatisation par l'écrit, y compris numérique, l'image et la parole.

La participation au concours emporte acceptation du présent règlement et spécialement autorisation d'utilisation des noms cités et des images pour les besoins de la relation des événements du concours.

## Article 5 : Remise des prix

Le porteur du projet distingué par le jury se verra remettre un diplôme lors d'une cérémonie officielle localement.

Les projets portés par les citoyens, associations et établissements pourront bénéficier d'un soutien financier, grâce à nos partenaires historiques Suez et Véolia

Les collectivités et entreprises bénéficieront d'un accompagnement en ingénierie.

Le(s) gagnant(s) du concours sera/seront invité(s) à participer à une manifestation organisée au siège de l'UNESCO par le Réseau national des Réserves de biosphère.

## Article 6 : Respect des réglementations

Les projets et actions présentés devront respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

## Article 7 : Jury

Le jury est composé de personnalités, d'élus, de techniciens et d'habitants. Il examine chacun des dossiers reçus dans le délai imparti.

Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées.

La réalisation du projet devra être effective dans l'année qui suit la désignation, moment pendant

## Article 8 : Acceptation du règlement

Le dépôt de candidature à ce concours vaut acceptation du présent règlement.

## Article 9 : Force majeure et annulation du concours

En cas de force majeure (grève, attentat, retrait de l'ensemble ou partie des partenaires...), les organisateurs du concours se réservent le droit d'annuler ou de reporter la remise des prix.

## Article 10 : Litige et modification du règlement

Tout litige pouvant intervenir dans l'interprétation du présent règlement sera tranché sans appel par les organisateurs. Le présent règlement pourra être modifié et complété sans avis préalable. Toutefois, toute modification éventuelle sera annexée au présent règlement et adressée directement aux candidats.

### LES LAURÉATS DEPUIS 2015

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <p><b>2015</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nature cachée d'Haut-Arques (Ville d'Arques et école primaire Jules Ferry)</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>•L'eau au pied du saule (David Brunet)</li> <li>•Poti légumes (Lycée Alexandre Ribot – étudiantes BTS SAM)</li> <li>•Riverine Input (Association DPPM)</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>•Réhabilitation d'une mare pédagogique (Cité scolaire Blaise Pascal)</li> <li>•Activité physique adaptée et alimentation locale dans le marais (Association Acontrepoids 62)</li> </ul>   |
| <p><b>2016</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Mandala potager du marais A audomarois (CFA Agricole et Horticole Le Doulac – Saint-Omer)</li> </ul>  | <p><b>2020</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Fresque sur la faune et la flore du marais audomarois (École Condorcet-Verlaine – Saint-Omer)</li> <li>•Le jardin de la biodiversité (Aurélié Delaval et Simon Guegaden)</li> <li>•Plastic Origins (Association DPPM)</li> <li>•Self civique'illette (Commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem)</li> <li>•Audoma'Bonne Action (Association Audoma'Bonne Action)</li> </ul>   | <p><b>2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•FAUCON en parle : ça vole en ville (LPO Pas-de-Calais)</li> <li>•En barque Marco ! – application de navigation dans le marais (SAS Marco Polo)</li> </ul>   |
| <p><b>2017</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•L'art de cultiver votre jardin (Guy Boulnois – La Sauvagine, Terre et Passion)</li> <li>•La chasse aux papillons (Ville d'Arques – avec Nord Nature Chico Mendès)</li> <li>•Parcours biodiversité en entreprise (Arc France avec le Rucher du Rubis)</li> </ul>     | <p><b>2021</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Le bonheur est dans le jardin (École Enclos Notre-Dame – Saint-Omer)</li> <li>•Permagym ( Association Municipale de Gymnastique d'Arques)</li> <li>•Éduquer autrement avec la permaculture (Association Community)</li> <li>• Ensemble, préservons notre marais Porteur (Association Municipale de Gymnastique d'Arques - AMGA)</li> <li>•Quand une zone nature devient un atout pour le tourisme et la culture (Maison de la bataille 1677)</li> </ul> | <p><b>2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Respirons Nature ! (Apei Les Papillons Blancs de l'arrondissement de Saint-Omer)</li> <li>•Bulle végétale et sensorielle au cœur du quartier de l'Arsenal (Centre Psychothérapeutique pour Adultes de l'Audomarois)</li> </ul>                                      |
| <p><b>2018</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jardin pour tous (Jean-Marie et Brigitte Flandrin – Saint-Omer)</li> <li>•La Tabba-Teatra en tournée( Association Le Conservatoire – Catherine Chaumette)</li> <li>•Marais audomarois : légendes et biodiversité ( Collège de l'Esplanade – Saint-Omer)</li> </ul> | <p><b>2022</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Les jeunes audomarois et le programme Terres et Ailes (LPO Pas-de-Calais)</li> </ul>  | <p><b>2025</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Vergers participatifs (Association des familles de Saint-Martin-lez-Tatinghem)</li> <li>•Le jardin partagé, jardin des solidarités pour tous (Association A Contrepoids 62)</li> <li>•Curieux de Nature (Communauté de communes de la Région d'Audruicq)</li> </ul> |
| <p><b>2019</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Drôles d'oiseaux (LPO Pas-de-Calais)</li> <li>•Femmes et marais audomarois (Association Archetypes Co)</li> </ul>   |  |  |